



Règlement intérieur stage de football

Toute personne fréquentant le Pau Football Club est soumise au présent règlement de fréquentation.

Condition de participation

Les stages sont réservés aux enfants, garçons et filles licencié(e)s ou non licenciés âgés de 7 ans à 13 ans.

Prix du stage

Voir les offres de prix sur la fiche d'inscription.

Le prix en demi-pension comprend le repas du midi, les collations du matin et après-midi, les séances de football, l'équipement (maillot-short-chaussettes), l'encadrement, l'invitation à un match de Ligue 2, le programme d'activités pour toute la durée du stage selon les prévisions.

Réservation

La fréquentation du stage vacances du PAU FC se fait sur réservation.

Le fiche d'inscription doit être envoyée par mail ou courrier (Nouste Camp, Stage Académie, 8 boulevard de l'aviation-64320 BIZANOS).

Le stage sera assuré que si le PAU FC a reçu l'intégralité du paiement du stage.

Désistement au stage

1- Tout départ volontaire ne donnera lieu à aucun remboursement.

2- Si non présentation de l'enfant inscrit à la date du stage le montant total est dû.

3- En cas d'épidémie et de fermeture administrative du centre, le PAU Football Club remboursera l'intégralité du stage.

4- Le Pau Football Club se réserve seul le droit d'annuler un stage et ce sous préavis de huit jours francs avec remboursement des sommes déjà versées.

Paiement

- Carte bancaire via Hello asso
- Chèque
- Chèque vacances
- Paiement en trois fois par chèque

Comportement du stagiaire

1/ La direction a toute autorité pour renvoyer quiconque aura été convaincu d'une conduite incompatible avec la vie du centre (vol, violence verbale ou physique...). Les frais, éventuellement engendrés par ce renvoi, seront à la charge des parents ou du responsable du stagiaire.

2/ Tout stagiaire convaincu de dégradations volontaires des locaux ou du matériel en sera directement responsable et prendra en charge sa remise en état.

Objets de valeur

Il est recommandé au stagiaire de ne pas amener d'objets de valeur : consoles de jeu, appareils photos, bijoux... Toute disparition sera aux risques du stagiaire.

Assurances des stagiaires

Les personnes fréquentant le stage doivent être couvertes par une assurance, notamment responsabilité civile de particulier et individuel accident. LE Pau Football Club dégage toute responsabilité en cas de vol, dégradation..., de biens personnels ainsi que des sommages physiques conséquents à l'utilisation des installations et à l'utilisation de ses services.

Renseignements médicaux

Chaque stagiaire non licencié doit fournir obligatoirement, le certificat médical de moins de 3 mois au jour du stage dûment complétée et signée par le médecin (aptes à la pratique du football et de non contre-indication à la vie en collectivité) et la fiche sanitaire remplie et signée par les parents avant l'arrivée du stagiaire.

En règle générale : en cas d'accident, maladie, les frais médicaux, les frais nécessités par un traitement sont la charge des intéressés ou des familles pour les mineurs.

Pour les licenciés, une photocopie de la licence est obligatoire.

Autorisation des parents

Pour les mineurs, les parents ou tuteurs légaux à la signature de la fiche d'inscription, autorisent l'enfant à participer au stage et permettent au directeur du stage ou son représentant à prendre toutes les mesures d'urgences concernant l'enfant en cas d'accident ou d'affection aiguë, ou tout autre cas grave, nécessitant une hospitalisation ou une intervention chirurgicale avec anesthésie générale.

Autorise également que l'enfant puisse être photographié (e) et/ou filmé(e) pour l'association du PAU FC lors du stage et autorise l'utilisation et la diffusion de ces photographies sur les supports de communication du club (Facebook, Instagram et Site internet).

Pau le,

Signature